

## Leclanché convoque une Assemblée générale extraordinaire le 22 juillet 2026 à 10h00 (CEST)

YVERDON-LES-BAINS, Suisse, le 30 juin 2026 - [Leclanché SA](#) (la « Société »), annonce la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le 22 juillet 2026 à 10h00 (CEST) (ouverture des portes à 9h30), à EXPLORiT, Y-Parc, Avenue des Découvertes 1, 1400 Yverdon-les-Bains, Suisse.

Comme annoncé les 1er juin 2026 et 10 juin 2026, la Société n'a pas été en mesure de publier son rapport annuel 2025 au 31 mai 2026. SIX Exchange Regulation AG (« SER ») a accordé à la Société une exemption temporaire de l'obligation de publier le rapport annuel 2025 et de déposer ledit rapport auprès de SER jusqu'au 31 juillet 2026. La Société continue de mettre en œuvre une série de mesures visant à maintenir une situation de fonds propres positive et à démontrer sa capacité à poursuivre son exploitation au moins jusqu'en juin 2027.

Étant donné que la Société n'est pas en mesure de tenir son Assemblée générale ordinaire d'ici au 30 juin 2026, il existe un risque – conformément à la pratique du Tribunal Fédéral Suisse – que le mandat des membres actuels du Conseil d'administration prenne fin à cette date. Afin de garantir que la Société conserve un Conseil d'administration valablement constitué et d'éviter une carence persistante dans l'organisation de la Société, la Société convoque par la présente cette Assemblée générale extraordinaire.

Lors de cette Assemblée générale extraordinaire, les actionnaires sont invités à statuer sur la décharge des membres du Conseil d'administration ainsi que sur l'élection des membres du Conseil d'administration, du président du Conseil d'administration et des membres du comité de nomination et de rémunération.

La Société entend convoquer son Assemblée générale ordinaire dès que le rapport annuel 2025 aura été publié.

L'Assemblée générale extraordinaire se tiendra selon l'ordre du jour suivant :

<b>I. ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>2</b>
1. Décharge du Conseil d'administration .....	2
2. Élections du Conseil d'administration et du comité de nomination et de rémunération .....	2
<b>II. DOCUMENTATION ET INSTRUCTIONS DE VOTE .....</b>	<b>5</b>
<b>III. PARTICIPATION ET DROITS DE VOTE .....</b>	<b>6</b>
<b>IV. REPRÉSENTATION .....</b>	<b>6</b>
<b>V. LANGUE .....</b>	<b>6</b>



## I. ORDRE DU JOUR

Introduction par le Président du Conseil d'administration.

### 1. Décharge du Conseil d'administration

**Proposition du Conseil d'administration** : donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration pour leurs activités au cours de l'exercice 2025.

**Explication** : Conformément à l'art. 698 al. 2 ch. 7 CO et aux statuts de Leclanché SA, l'Assemblée des actionnaires est compétente pour décider de l'octroi de la décharge aux membres du Conseil d'administration.

### 2. Élections du Conseil d'administration et du comité de nomination et de rémunération

#### 2.1 Élections du Conseil d'administration

**Proposition du Conseil d'administration** : élire le(s) membre(s) suivant(s) du Conseil d'administration, chacun pour un mandat courant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la publication du rapport annuel 2025, mais en tout état de cause au plus tard jusqu'au 30 juin 2027 (chacun faisant l'objet d'un vote séparé) :

- M. Lex Bentner
- M. Marc Lepière
- M. Christophe Manset
- M. Jean-Michel Pacaud
- M. Raphaël Houillon

**Explication** : Conformément à l'art. 698 al. 2 ch. 2 CO et aux statuts de Leclanché SA, l'Assemblée des actionnaires doit élire les membres du Conseil d'administration. Il existe un risque – conformément à la pratique du Tribunal Fédéral Suisse – que le mandat des membres du Conseil d'administration prenne fin le 30 juin 2026. Afin d'éviter une carence persistante dans l'organisation de la Société, les membres du Conseil d'administration doivent être élus par les actionnaires jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la publication du rapport annuel 2025, mais en tout état de cause au plus tard jusqu'au 30 juin 2027 (veuillez noter que lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la publication du rapport annuel 2025, les actionnaires seront invités à élire / réélire les membres du Conseil d'administration, le Président et les membres du comité de nomination et de rémunération). Chacun des membres actuels du Conseil d'administration se présente à sa réélection lors de cette Assemblée générale extraordinaire. Des informations concernant les



*parcours professionnels et les compétences des membres du Conseil d'administration proposés sont fournies ci-dessous :*

### Lex Bentner

*Lex Bentner, ressortissant luxembourgeois, né en 1978, actuellement responsable des transports publics de la Ville de Luxembourg, joue un rôle clé dans la transformation du système de transport public de la ville. Son objectif principal porte sur la transition stratégique des véhicules et du réseau de bus de la ville vers une configuration entièrement électrique, réalisée par le biais d'appels d'offres et de processus de passation de marchés publics à l'échelle de l'UE. M. Bentner gère également des projets complexes, intégrant les avancées du secteur dans les standards opérationnels. Au cours de sa carrière, il a travaillé auprès de CFL, la société nationale des chemins de fer luxembourgeois, et d'ArcelorMittal. En 2007, il a été nommé responsable de l'amélioration continue et de l'ingénierie dans une aciérie basée au Luxembourg, où il s'est concentré sur les efforts de modernisation. En plus de ses fonctions professionnelles, M. Bentner représente le Luxembourg au sein du comité bus de l'UITP (Union Internationale des Transports Publics) et conseille des responsables politiques et des comités nationaux sur les meilleures pratiques en matière de lieu de travail et d'industrie. Lex Bentner est titulaire d'un master en génie mécanique et électrique de l'Université d'Édimbourg et poursuit actuellement un MBA à l'université Heriot-Watt d'Édimbourg. Lex Bentner a été élu président du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2024.*

### Marc Lepière

*Marc Lepière, Belge, né en 1956, est consultant senior en management, stratégie, business development M&M et gestion du changement. Marc Lepière dirige le cabinet de conseil « Lepière & Partners », qu'il a créé dans le but de transmettre ses connaissances et son expérience à des PME souhaitant accélérer leur croissance ou optimiser leur rentabilité. Auparavant, il a travaillé pendant 36 ans chez Tractebel, dont 16 ans en qualité de membre du comité de direction. Il était responsable de la stratégie, du marketing et du développement international en Amérique latine, en Asie et au Moyen-Orient avant de reprendre la direction d'une unité d'affaires active en Europe, en Inde et en Asie du Sud-Est. M. Lepière a rejoint le Conseil d'administration le 30 septembre 2022. Il est titulaire d'un master en génie civil de l'Université de Liège et a suivi une formation postgrade en administration des affaires à la Solvay Brussels School of Economics and Management.*

### Christophe Manset

*Christophe Manset, Belge, né en 1985, dispose de plus de 15 ans d'expérience dans les domaines de la gestion d'actifs, de l'audit et des fonds d'investissement alternatifs au Luxembourg. Il a développé une solide expertise en matière de conformité, de gestion des risques, d'audit, de gouvernance d'entreprise, d'organisation interne ainsi que de structuration et de surveillance de fonds d'investissement alternatifs. M. Manset a débuté sa carrière chez EY en 2009 avant de rejoindre NN Investment Partners Luxembourg S.A. en 2016, où il a travaillé sur des projets de fonds luxembourgeois, notamment le lancement de nouveaux véhicules d'investissement. Il a*



ensuite rejoint LEVeL, où il s'est concentré sur les fonds d'investissement alternatifs, avant d'assumer des fonctions de direction et de gouvernance dans le secteur de la gestion d'actifs. M. Manset est titulaire d'un master en économie de HEC – Université de Liège.

### Jean-Michel Pacaud

Jean-Michel Pacaud, ressortissant français et luxembourgeois, a pris sa retraite d'EY Luxembourg en juin 2022 après une carrière de 36 ans, dont 20 ans en qualité d'associé. Il a occupé plusieurs fonctions de direction chez EY, notamment celles de Business Development Leader (2011–2020) et de président du Conseil d'administration (2018–2020). Il a également exercé la fonction de président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (2012–2018). M. Pacaud siège actuellement en qualité de membre indépendant du Conseil d'administration de trois institutions financières établies au Luxembourg et est membre du Conseil d'administration de plusieurs sociétés commerciales. Ses domaines d'expertise comprennent l'audit, les normes comptables internationales, la gouvernance, les questions réglementaires et de conformité, l'évaluation ainsi que les opérations de fusions-acquisitions (M&A). Outre ses activités professionnelles, il est cofondateur et CEO d'une société d'investissement immobilier familiale (REIT). Il est diplômé de l'ESSEC Business School en France et est expert-comptable en France et au Luxembourg.

### Raphaël Houillon

Raphaël Houillon, professionnel des Conseils d'administration disposant de plus de 13 ans d'expérience dans le private equity, la restructuration et les investissements transfrontaliers, conseille des groupes familiaux et des investisseurs institutionnels en matière de stratégie, de gouvernance et de création de valeur à long terme. Son expérience sectorielle couvre l'immobilier, la banque, les télécommunications, la technologie et l'hôtellerie. M. Houillon possède une expertise opérationnelle en capital-développement, situations spéciales et transformation opérationnelle. Reconnu pour son pragmatisme et son esprit d'investisseur, il privilégie une exécution rigoureuse et une croissance durable dans toutes ses missions.

## 2.2 Réélection du président du Conseil d'administration

**Proposition du Conseil d'administration** : réélire M. Lex Bentner en qualité de président du Conseil d'administration pour un mandat courant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la publication du rapport annuel 2025, mais en tout état de cause au plus tard jusqu'au 30 juin 2027.

**Explication** : Conformément à l'art. 698 al. 3 ch. 1 CO et aux statuts de Leclanché SA, l'Assemblée des actionnaires est compétente pour élire le président du Conseil d'administration. Il existe un risque – conformément à la pratique du Tribunal Fédéral Suisse – que le mandat du président du Conseil d'administration prenne fin le 30 juin 2026. Afin d'éviter une carence persistante dans l'organisation de la Société, le président doit être réélu par les actionnaires jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la publication du rapport annuel 2025, mais en tout état de cause au plus tard jusqu'au 30 juin 2027 (veuillez noter que lors de la



*prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la publication du rapport annuel 2025, les actionnaires seront invités à élire / réélire les membres du Conseil d'administration, le président et les membres du comité de nomination et de rémunération).*

## 2.3 Réélection du comité de nomination et de rémunération

**Proposition du Conseil d'administration** : réélire les membres suivants au comité de nomination et de rémunération, chacun pour un mandat courant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la publication du rapport annuel 2025, mais en tout état de cause au plus tard jusqu'au 30 juin 2027 (chacun faisant l'objet d'un vote séparé) :

- M. Lex Bentner
- M. Christophe Manset
- M. Marc Lepièce

**Explication** : Conformément à l'art. 698 al. 3 ch. 2 CO et aux statuts de Leclanché SA, l'Assemblée des actionnaires est compétente pour l'élection des membres du comité de rémunération. Il existe un risque – conformément à la pratique du Tribunal Fédéral Suisse – que le mandat des membres du comité de nomination et de rémunération prenne fin le 30 juin 2026. Afin d'éviter une carence persistante dans l'organisation de la Société, les membres du comité de nomination et de rémunération doivent être réélus par les actionnaires jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la publication du rapport annuel 2025, mais en tout état de cause au plus tard jusqu'au 30 juin 2027 (veuillez noter que lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la publication du rapport annuel 2025, les actionnaires seront invités à élire / réélire les membres du Conseil d'administration, le président et les membres du comité de nomination et de rémunération).

## II. DOCUMENTATION ET INSTRUCTIONS DE VOTE

Sont joints à l'invitation qui sera adressée aux actionnaires un formulaire d'inscription et un formulaire d'instructions que les actionnaires sont priés de compléter et de retourner par courrier jusqu'au 17 juillet 2026 à 11 h 59 (CEST) à l'adresse suivante s'ils souhaitent participer à l'Assemblée des actionnaires ou y être représentés : areg.ch ag, Fabrikstrasse 10, 4614 Hägendorf.

Votes à distance électroniques par procuration et instructions de vote au représentant indépendant (netVote): les actionnaires peuvent participer aux votes et élections en donnant des instructions au représentant indépendant par voie électronique via <https://leclanche.netvote.ch>. Les informations de connexion requises seront adressées aux actionnaires avec les documents écrits relatifs à l'Assemblée générale extraordinaire le 30 juin 2026. Les votes à distance électroniques par procuration et les instructions de vote, ainsi que les modifications des instructions transmises par voie électronique, peuvent être effectués jusqu'au 20 juillet 2026 à 11 h 59 (CEST). Dans la mesure où l'actionnaire ne donne pas



d'instructions spécifiques au représentant indépendant, il/elle instruit le représentant indépendant de voter ses actions en faveur des propositions du Conseil d'administration concernant les points inscrits à l'ordre du jour. Il en va de même pour les propositions supplémentaires ou alternatives relatives aux points de l'ordre du jour figurant dans la présente invitation ainsi que pour tout nouveaux points de l'ordre du jour.

### III. PARTICIPATION ET DROITS DE VOTE

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au 7 juillet 2026 à 17 h 00 (CEST) seront autorisés à participer à l'Assemblée des actionnaires et à y exercer leur droit de vote. Ils recevront leur carte d'admission et le matériel de vote après avoir retourné le formulaire d'inscription ou en contactant areg.ch ag à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 7 juillet 2026 à 17 h 00 (CEST) au 21 juillet 2026, aucune inscription qui conférerait un droit de vote à l'Assemblée des actionnaires ne sera effectuée au registre des actions. Les actionnaires qui vendent tout ou partie de leurs actions pendant cette période ne sont plus habilités à voter dans cette mesure. Ils sont priés de retourner ou d'échanger leur carte d'admission et le matériel de vote.

### IV. REPRÉSENTATION

Les actionnaires qui n'entendent pas participer personnellement à l'Assemblée des actionnaires peuvent se faire représenter par une autre personne autorisée au moyen d'une procuration écrite et qui n'a pas besoin d'être actionnaire, ou par le représentant indépendant, BMG Avocats, 8C, avenue de Champel, case postale 385, CH-1211 Genève.

Le formulaire d'inscription, accompagné des procurations complétées et signées, doit être remis à areg.ch ag à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les actionnaires qui souhaitent être représentés par une autre personne doivent envoyer leur formulaire d'inscription, accompagné de la procuration complétée et signée, à l'attention de areg.ch ag à l'adresse indiquée ci-dessus. La carte d'admission et le matériel de vote seront ensuite envoyés directement à l'adresse de leur représentant désigné.

### V. LANGUE

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires se tiendra en anglais.

Yverdon-les-Bains, 30 juin 2026

Pour le Conseil d'administration

Le président  
Lex Bentner

###



## A propos de Leclanché

Leclanché est un fournisseur leader mondial de solutions de stockage d'énergie à faible empreinte carbone basées sur la technologie des cellules lithium-ion. Fondée en 1909 à Yverdon-les-Bains, en Suisse, l'histoire et l'héritage de Leclanché sont ancrés dans l'innovation en matière de batteries et de stockage d'énergie. La culture suisse de précision et de qualité de l'entreprise, ainsi que ses installations de production en Allemagne, font de Leclanché le partenaire de choix des entreprises qui recherchent les meilleures performances en matière de batteries et qui sont à l'origine de changements positifs dans la manière dont l'énergie est produite, distribuée et consommée dans le monde entier. Leclanché est organisé en trois unités d'affaires : solutions de stockage d'énergie, solutions d'e-mobilité et systèmes de batteries spécialisés. La société emploie actuellement plus de 350 personnes avec des bureaux de représentation dans huit pays à travers le monde. Leclanché est cotée à la bourse suisse (SIX : LECN). SIX Swiss Exchange : ticker symbol LECN | ISIN CH 011 030 311 9

## Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives aux activités de Leclanché, qui peuvent être identifiées par une terminologie telle que « stratégique », « propose », « introduire », « sera », « planifié », « attendu », « engagement », « s'attend », « fixer », « préparer », « plans », « estimations », « vise », « serait », « potentiel », « en attente », « estimé », « proposition », ou des expressions similaires, ou par des discussions exprimées ou implicites concernant la montée en puissance de la capacité de production de Leclanché, les applications potentielles des produits existants, ou concernant les revenus potentiels futurs de ces produits, ou les ventes ou revenus potentiels futurs de Leclanché ou de l'une de ses unités d'affaires. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations. De telles déclarations prospectives reflètent le point de vue actuel de Leclanché concernant des événements futurs et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent entraîner une différence matérielle entre les résultats réels et les résultats futurs, les performances ou les réalisations exprimées ou sous-entendues par de telles déclarations. Il n'y a aucune garantie que les produits de Leclanché atteindront des niveaux de revenus particuliers. Il n'y a pas non plus de garantie que Leclanché, ou l'une des unités d'affaires, atteindra des résultats financiers particuliers.

## Contacts médias :

### *Suisse / Europe :*

Thierry Meyer

T: +41 (0) 79 785 35 81

E-Mail: [tme@dynamicsgroup.ch](mailto:tme@dynamicsgroup.ch)

### *Allemagne :*

Christoph Miller

T: +49 (0) 711 947 670

E-Mail: [leclanche@sympra.de](mailto:leclanche@sympra.de)

## Contact investisseurs :

Pierre Blanc

T: +41 (0) 24 424 65 00

E-Mail: [invest.leclanche@leclanche.com](mailto:invest.leclanche@leclanche.com)

